



Contrat d'avenir Précarité supplémentaire

Le SDU-13 demande au prochain Bureau National élu en congrès du SNUCLIAS-FSU de Parent (63) de suivre la mise en place de ce dossier par le gouvernement Ayrault.

Fort de l'expérience acquise sur les emplois jeunes du gouvernement Jospin et sur les Contrats Uniques d'Insertion, le SNUCLIAS-FSU doit faire connaître ses attentes et ses revendications sur ce dossier afin de soutenir et d'aider ses syndicats.

Ces emplois aidés pris en charge à 75% par l'Etat seront effectifs dans les collectivités à partir de l'entrée en vigueur de la Loi le 2 novembre prochain.

100 000 jeunes sont concernés en 2013 et 150 000 à partir de 2014. Les jeunes avec un emploi d'avenir auront une priorité d'embauche et, en principe, les collectivités ne pourront enchaîner des emplois sans engagement d'insertion.

Il y a plusieurs risques sur ce dossier :

-Le SNUCLIAS FSU réunit en congrès constate que ce dispositif est une forme supplémentaire de précarisation des emplois publics, alors qu'il y a encore actuellement plus de 300 000 contrats aidés.

-Si le CDI est possible pour le secteur privé, il n'est absolument pas envisageable pour le secteur public.

-Une collectivité pourrait donc faire des CDD d'un an renouvelable 2 fois sans rendre pérennes ces emplois au-delà de trois ans.

-Sur les rémunérations nous constatons que ces emplois seront au niveau du SMIC sans les primes et l'action sociale.

Devant toutes ces inquiétudes le SNUCLIAS-FSU ne se satisfait pas de ce dispositif et des critères de mise en place. Le SNUCLIAS-FSU défend l'objectif de créations d'emplois statutaire qui répondent durablement aux besoins des populations en matière économique, sociale et environnementale.

Pour autant, le SNUCLIAS-FSU organisera et défendra ces personnels pour qu'ils obtiennent pérennisation de leur emploi, la formation correspondante et l'égalité de traitement (primes et actions sociales) avec les autres personnels.

Parent le, 19 octobre 2012

SNUCLIAS-FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris

▶ tél. 01 43 47 53 95

▶ fax 01 49 88 06 17

<http://www.snuclias-fsu.fr/>

mail : snuclias-fsu@orange.fr